

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un le vingt trois juillet, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents :** M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, LAVERT, GIRAUD, M.SENDRA

Etaient absents et excusés : Sylvie VINCENT, Loïc CHEVALIER qui ont donné pouvoir à M. DUPUIS et Yann VALLO

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 17 juillet 2021

On procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2021-44/ OBJET : Attribution d'une prime aux bacheliers : choix et modalités**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande d'un jeune bachelier résidant sur la commune et ayant obtenu la mention bien, sollicitant la commune pour savoir si cette dernière offrait une prime aux bacheliers.

M. le Maire félicite tout d'abord cet élève pour ses excellents résultats.

M. le Maire précise que jusqu'à ce jour aucune prime n'était offerte par la commune, mais aucune demande n'avait été déposée non plus.

Il propose au Conseil de réfléchir à cette demande et il suggère d'offrir la somme de 100 € aux bacheliers avec mention bien et 150 € aux bacheliers avec mention très bien afin de permettre à ces élèves d'avancer dans leurs études supérieures.

M. SENDRA précise qu'il ne prendra pas part à la délibération, sa fille étant bachelière cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil avec 9 voix pour :

- propose d'attribuer une récompense d'un montant de 100 € aux bacheliers avec mention bien et 150 € aux bacheliers avec mention très bien
- précise que toutes les filières BAC seront primées (générale, professionnelle et technique)
- ajoute que le bachelier devra justifier de sa domiciliation sur la commune, de son relevé de note et de son identité
- précise que les demandes seront volontaires de la part des bacheliers.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
Affiché le lendemain

Pour copie conforme, le 3 août 2021  
Le Maire,  
Christian DUPUIS